

## **AVIS ENQUETE PUBLIQUE**

### **portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de Villemagne au lieu-dit « Las Solos de Marguy », déposée par la société « IRISOLAR SOL 3 »**

Par arrêté préfectoral du 15 septembre 2023 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du mercredi 11 octobre 2023 au jeudi 09 novembre 2023 inclus.

#### Caractéristiques principales du projet :

Le projet situé sur la commune de Villemagne porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Las Solos de Marguy » en continuité d'une centrale solaire existante à l'est du village. Le terrain est une friche agricole propriété communale.

Le projet est déposé par la société « IRISOLAR SOL 3 » sur une unité foncière de 3,7 ha. La surface clôturée est de 3,2ha pour une puissance estimée de 3,8 MWc. Les panneaux fixes sont de 1,90m de hauteur maximale et situés à 0,8m du sol. La distance inter-table est de 3m.

Le site comprend en outre 3 bâtiments techniques pour une surface de plancher totalisant 54m<sup>2</sup> et des pistes.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.424-2 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Jacques CASTELLI, chef de projets pour Airbus, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Villemagne, siège de l'enquête – 10 place de la Mairie – 11310 Villemagne aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.registredemat.fr/pv-villemagne>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque>
- gratuitement sur un poste informatique, à la mairie de Villemagne aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Villemagne.
- sur le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.registredemat.fr/pv-villemagne>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Villemagne – 10 place de la Mairie – 11310 Villemagne à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque Villemagne au lieu-dit « Las Solos de Marguy »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous format papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [pv-villemagne@registredemat.fr](mailto:pv-villemagne@registredemat.fr)

Les communes concernées sont :

- Villemagne, Verdun-en-Lauragais, Saissac, Cenne-Monestiés, Villespy et Les Cammazes (81).

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie Villemagne – 10 place de la Mairie – 11310 Villemagne :

- mercredi 11 octobre 2023 de 14h à 17h,
- lundi 23 octobre 2023 de 14h à 17h,
- jeudi 09 novembre 2023 de 14h à 17h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Villemagne ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

La société responsable du projet est « IRISOLAR SOL 3 » 1200 avenue Perroy – 13790 Rousset. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Hajar MIRI, chef de projets - tél. 06 16 71 64 01 - mailto : [environnement@irisolaris.com](mailto:environnement@irisolaris.com)